

SOULAYRES
1059 LIEU-DIT LE PORT DE Siret : 804 151 553 00018
L'ANGLE APE : 0124Z
46140 Parnac
Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

ZINEB EL KHOUARI
NIR : 2 78 02 99 350 539 52
Emploi : Ouvrier Agricole
Date d'entrée : 05/07/2024
Palier : Palier 2 Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE
Du 01/09/2024 au 30/09/2024

N° 12_1727971420417_BS_EL KHOUARI_01092024_1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

Mme ZINEB EL KHOUARI
Avenue du Corps Franc Pommiers et
du 49ème RI
APP 123 BAT M
46000 Cahors

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base

	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,78	x	140,00	1649,20
Nombre total d'heures			140,00	

	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1649,20	x	10,00	164,92
Rémunération totale brute				1814,12

	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Cotisations et contributions sociales obligatoires				

Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1814,12			19,59

Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1814,12	x	0,40	7,26
Sécurité Sociale Plafonnée	1814,12	x	6,90	125,17
Complémentaire T1	1814,12			86,89

Formation	1814,12			1,09
CSG non imposable à l'IR	1797,96	x	6,80	122,26

CSG imposable à l'IR	1797,96	x	2,40	43,15
-----------------------------	---------	---	------	-------

CRDS imposable à l'IR	1797,96	x	0,50	8,99
------------------------------	---------	---	------	------

Total des cotisations et contributions obligatoires				414,40
--	--	--	--	---------------

Exonérations et allègements de cotisations				0,00
---	--	--	--	-------------

Montant net social				1399,72
---------------------------	--	--	--	----------------

Remboursements et déductions diverses				
--	--	--	--	--

Montant (€)	Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1399,72		

Montant net imposable : 1451,86
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1451,86 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00
Montant net à payer : 1399,72

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 3454,27 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..